



© Philippe Martin

Commissions d'écoles, quelle place pour les parents?

Les compétences des commissions d'écoles sont parfois outrepassées, méconnues et surtout mal définies dans les textes légaux. Les droits et devoirs des parents d'élèves qui siègent de plein droit dans les commissions ne sont pas suffisamment explicites non plus. C'est l'avis du député Rémy Meury qui, dans un postulat, demande au Gouvernement d'étudier les mesures à prendre pour clarifier les droits et devoirs des différents acteurs de la vie des cercles scolaires de l'école obligatoire. Les risques de dérapage, selon l'élu du CS-POP, sont liés à deux aspects fondamentaux: le respect des compétences attribuées aux commissions d'écoles, plus particulièrement en matière pédagogique, et le devoir de réserve que des membres également parents d'élèves doivent appliquer lorsqu'ils sont concernés directement au second titre. Peut-être faudrait-il «rendre incompatibles les statuts de parents et de membres avec voix délibérative de la commission de l'école fréquentée par leurs enfants».

(cf)



© Philippe Martin

Vers un cercle scolaire secondaire unique aux Franches-Montagnes?

«Les trois écoles secondaires des Franches-Montagnes, de petite taille (moins de 300 élèves à elles trois), consomment davantage de ressources que les autres écoles secondaires. Une allocation complémentaire leur a été accordée afin qu'elles puissent organiser l'enseignement durant l'année scolaire 2018-2019. En parallèle, des réflexions sont menées par les directions de ces trois établissements afin de proposer une organisation plus efficace dans ce district le plus rapidement possible.» C'est ce que l'on peut lire dans un rapport consacré à l'autonomisation des directions par l'introduction des allocations des ressources par enveloppe (Rapport du Gouvernement au postulat no 375 du député PLR Ernest Gerber). Un système actuellement en phase pilote dans les écoles secondaires et huit écoles primaires du canton et qui devrait être généralisé à l'ensemble de l'école jurassienne dans un avenir proche. Un bilan positif avait déjà été tiré au terme d'une expérience menée en 2017-2018 dans une école ajoulote, moyennant certaines balises comme le maintien des devoirs surveillés.

(cf)

Congrès 2019, c'est presque bientôt

Le Congrès du SEJ se tiendra le 20 septembre prochain à Delémont, à la Halle des Expositions et dans diverses salles des alentours (Cinémont, Strate J). Deux groupes de travail internes sont à l'œuvre depuis plusieurs mois déjà pour la mise sur pied de cet important événement qui réunit tous les cinq ans plusieurs centaines de participants. Après la partie syndicale, la journée s'articulera autour du thème général «Et si l'école apprenait à penser». La conférence introductive générale sera suivie d'ateliers consacrés à la santé, l'environnement, l'école inclusive et le numérique. Quatre grands témoins feront le tour des ateliers et livreront leur synthèse au plénum en conclusion de cette journée. Le dessinateur Pitch croquera les moments forts de ce Congrès 2019. (cf)

Bataille des Livres, c'est parti

Vingt-quatre classes jurassiennes sont inscrites à la Bataille des Livres 2018-2019, onze dans le district de Delémont, onze dans le district de Porrentruy et deux aux Franches-Montagnes. Comme de coutume, la conception, le déploiement du projet et le calendrier des animations sont définis et sont assurés dans le canton par la collaboratrice scientifique pour la promotion de la lecture, Christèle Hintzy Rovelli. 354 classes francophones de Suisse sont inscrites à cette édition.

(cf)



Mal conseillés!

Nous évoquions dans le dernier numéro l'engagement prévu de conseillers personnels pour les membres du Gouvernement jurassien. Nous en parlions «sans polémique, pour l'heure». Depuis, le sujet a été abordé en bien des lieux et permet de développer une position claire pour 2019, et les années qui suivent.

.....
Rémy Meury, secrétaire général du SEJ



Hormis l'un des deux Appenzell, le Jura est le dernier canton qui n'autorise pas les membres du Conseil d'État, les ministres dans notre canton, à se doter de conseillers personnels. L'augmentation incessante des dossiers qui se complexifient aussi justifie que l'on envisage de remédier à cette lacune dans notre canton. Mais le Gouvernement s'y prend-il de la bonne manière?

Du côté de la Coordination des syndicats de la fonction publique (CDS), on manifeste un certain étonnement couplé à une grande inquiétude. D'abord, on ne comprend pas que lors de la rencontre sur les sacrifices de la fonction publique, incontournables selon le Gouvernement pour 2019, la création de ces nouveaux postes n'ait pas été abordée. L'entrée en matière des syndicats n'aurait sans doute pas été si automatique.

D'où l'inquiétude qui en découle, la recherche d'économies étant une obsession jurassienne depuis la Table ronde et son enfant OPTIMA, des compensations seront-elles cherchées dans l'administration pour créer ces postes très personnels? Le commentaire qui apparaît dans la présentation du budget laisse redouter que oui: «À noter que ces charges supplémentaires seront compensées sur l'ensemble des départements par des économies déjà réalisées ou devant encore être identifiées.»

Cet élément est inacceptable. Il n'est pas question que l'on améliore le confort des ministres en péjorant la situation dans certains services, déjà sous-dotés en personnel, réalité qui se vérifie partout désormais.

Avant d'inscrire une nouvelle dépense pour l'engagement de ce personnel particulier dans le budget 2019, il est nécessaire d'en définir clairement le profil

et le statut. Selon les premiers éléments connus, un conseiller de ministre est engagé par l'un d'eux et perd son emploi si son patron n'est pas réélu.

Pour le salaire, 360'500 francs pour cinq conseillers sur cinq mois en 2019, c'est clairement l'octroi du salaire le plus élevé de la fonction publique qui est prévu.

Si l'on prend en compte ces deux aspects, on arrive à la conclusion évidente que la création de ces postes ne doit pas survenir avant la prochaine législature, au 1er janvier 2021. Les conseillers qui seront engagés au 1er août 2018 ne voudront pas perdre leur emploi dix-sept mois plus tard si leur chef n'est pas réélu. Ils vont donc devenir de fait surtout des responsables de campagne électorale pour leur ministre préféré. Ce risque existe de toute manière même sur une législature complète, mais il est trop évident et trop important pour la fin de la présente législature. Il faut donc y renoncer dans l'immédiat.

En résumé, ce dossier doit d'abord être traité sur le principe par le Parlement avec l'adoption d'un statut clair pour cette nouvelle fonction. Ensuite, cela ne peut en aucun cas être introduit avant 2021, pour la prochaine législature. Enfin, il doit s'agir de la création de nouveaux postes, non compensés par des suppressions dans l'effectif ordinaire de la fonction publique.

L'économie de 360'500 francs réalisée en 2019 peut être utilisée pour accorder le renchérissement aux employés de l'État. Cela devient possible sans contrevenir au frein à l'endettement.

Le Gouvernement aurait dû choisir ce processus plutôt que de forcer le passage dans le budget. Il a manifestement été mal inspiré ou mal... conseillé en l'espèce.



+41 (0)32 422 48 00
 www.sej.ch



Assemblée générale extraordinaire du SEFB

Le SEFB se trouve à un tournant décisif de son histoire. La situation financière délicate du syndicat et le processus de rapprochement avec Formation Berne seront donc à l'ordre du jour d'une assemblée qui portera bien son nom d'extraordinaire. La séance aura lieu le mardi 4 décembre à l'aula de l'école secondaire de Tavannes, de 18h à 19h30. Les membres participants auront à se prononcer sur les mesures d'économies urgentes préconisées par le Comité central pour assainir les finances; ils recevront également une information sur le processus engagé il y a quelques mois et qui devrait aboutir à terme à une fusion entre le SEFB et l'association professionnelle Formation Berne. (cf)

Budget cantonal 2019, appel au Grand Conseil

Alors que le budget cantonal 2019 prévoit un résultat excédentaire de 88 millions de francs, le Conseil-exécutif a décidé de ne pas accorder la correction salariale de 0,3% destinée à combler le retard de la «génération sacrifiée». Le SEFB s'insurge contre cette péjoration des conditions salariales, alors que le canton a constamment réalisé des bénéfices ces vingt dernières années – à une exception près. Dans les faits, le gouvernement a rempli l'exigence minimale de la législation, soit une augmentation de la masse salariale totale de 1,5%. Or, dans ce montant sont compris les 0,8% des gains de rotation (différence entre le salaire d'un employé au bénéfice de nombreuses années de pratique et celui moins élevé d'une personne nouvellement engagée), c'est donc un ridicule 0,7% d'augmentation que le canton accordera «de sa poche». Renoncer aux 0,3% signifie en clair que tous ceux qui ne sont pas correctement traités depuis des années au niveau de leur salaire ou de leur future retraite seront une fois de plus les perdants. Cette attitude est d'autant plus incompréhensible que les prochaines années seront certainement plus difficiles pour le ménage cantonal, puisque les velléités fédérales et cantonales d'abaisser les impôts des entreprises priveront le canton d'une importante manne financière. Le SEFB fera le nécessaire pour inviter les députés à corriger le tir lors de la prochaine session. (com.)

La CACEB recherche...

Une place est vacante au sein de la Commission administrative de la Caisse d'assurance des enseignants bernois (CACEB) pour la représentation des employés, pour le reste de la durée officielle du mandat en cours, du 1er août 2019 au 31 juillet 2021. Un successeur sera élu à l'occasion de l'Assemblée des délégués du 5 juin 2019. Les candidatures sont à soumettre par écrit avec une lettre de motivation et un CV au moins trente jours avant l'élection auprès du Bureau de l'Assemblée des délégués. (com.)

Pas de marchandisation de l'école

Les directions des écoles secondaires ont reçu un courriel invitant élèves, parents et enseignants à participer fin octobre à Bienne à une conférence intitulée «Opportunités et attentes du monde professionnel face aux futurs apprentis». L'invitation était signée quidux JR, une association intervenant en particulier auprès des jeunes connaissant des difficultés pour intégrer une formation professionnelle. Selon sa documentation, cette association reçoit l'appui de la Chambre d'économie publique (CEP) Bienne-See-land, de la ville de Bienne, du Conseil des affaires francophones et même de l'Office de l'enseignement du deuxième degré et de la formation professionnelle. Soucieux de préserver une école publique gratuite et accessible à tous, le SEFB dénonce le manque de transparence de cet organisme. En effet, ce n'est pas quidux JR qui est soutenue par l'Office cantonal, mais un projet particulier dont la réalisation a été confiée à cette association. Par ailleurs, le descriptif de la manifestation omettait de préciser que les interventions de quidux sont payantes. Le SEFB rappelle avec force qu'il appartient aux autorités d'assurer les services éducatifs et d'en assumer les coûts. À l'instar de sa faitière romande le SER, le SEFB restera toujours attentif aux possibles dérives liées à la marchandisation de l'école. Les services cantonaux d'orientation professionnelle existent et sont à disposition de l'entier de la population, à Bienne comme dans le Jura bernois. (com.)



+41 (0)32 492 52 56
www.sefb.ch

On le connaissait cancre, turbulent, désobéissant. Il était devenu roi, et même tyran parfois. Certains, dans nos écoles, le surnomment tourbillon ou même cyclonique. Vous avez aimé? Vous en redemandez? Alors, réjouissez-vous, voici...

L'enfant toxique!

Pierre-Alain Porret, président du SAEN



J'écis ce billet à la veille d'Halloween, mais mon sujet n'a rien à voir avec la tradition nord-américaine bien connue, attendue de tous les mêmes amateurs de déguisements et de bonbons. Au contraire! Pourtant, un auteur bien connu d'ouvrages sur la psychologie enfantine a osé ce mot glaçant il y a quelques semaines. En sortant son dernier ouvrage *L'enfant toxique. À qui la faute? Comment s'en sortir?*, Philip Jaffé jette un gros pavé dans la mare du politiquement correct.

Que se passe-t-il? A-t-on perdu la tête? Depuis quand la génération montante se retrouve-t-elle à ce point sous une lumière crue, inquiétante? Où sont passés tous les clichés rassurants sur la fraîcheur et l'innocence enfantine? Allô, maman, bobo...

Permettez-moi de laisser ce livre de côté (je n'ai pas encore eu le temps de le lire), et de revenir à une réalité scolaire bien plus quotidienne. Depuis un certain nombre d'années, on sent naître dans nos écoles une tension grandissante, en particulier dans les classes du cycle 1. De plus en plus souvent, on entend parler de jeunes enfants qui, à 6 ans déjà, voire plus tôt, «dysfonctionnent», perturbent la classe, se montrent ingérables, intenable, malpolis, parfois violents avec leurs camarades et même leurs enseignant-e-s. «Lorsque j'ai commencé ma carrière, me disait une institutrice à la veille de sa retraite, on donnait des leçons d'éveil aux classes des petits, qui n'osaient parfois même pas ouvrir la bouche devant leur maîtresse. Aujourd'hui, après quarante ans de carrière, je passe le plus clair de mon temps à essayer de les calmer.»

Que se passe-t-il? À qui la faute? Prenez une classe bien agitée. Emmenez-la quelques jours en camp vert à la campagne. Donnez-lui du temps pour rire, courir, jouer, crier en plein air. Supprimez les écrans, la nourriture malsaine, le stress scolaire. Vous verrez en quelques jours s'opérer une transformation étonnante chez les élèves¹. Puis retournez à la vie quotidienne... et les problèmes reviendront au galop.

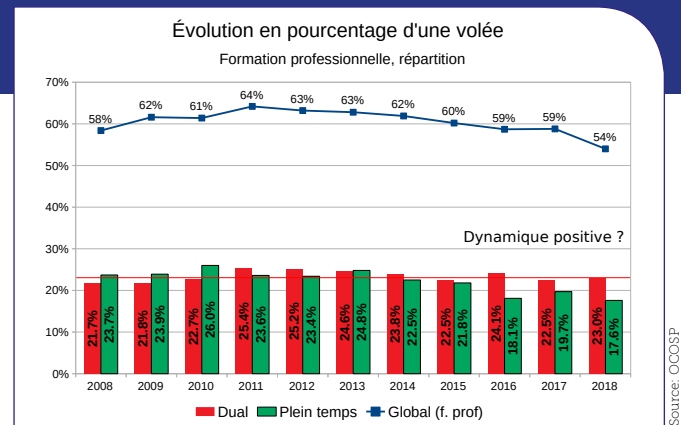
Eh oui, une partie de la problématique est réellement exogène. Sans nier les difficultés de tous ordres qui affectent certains de nos élèves, j'ai la forte impression que si parfois leurs comportements peuvent empoisonner notre quotidien, c'est la société tout entière qui devrait s'interroger. Quels sont les dégâts réels provoqués chez les plus jeunes par la chimie dans l'alimentation, la pollution de l'air de nos villages, le brouillage des ondes électromagnétiques, la sinistrose qui affecte nos médias? L'augmentation continue des allergies alimentaires et des maladies psychosomatiques n'a-t-elle vraiment pas de lien direct avec notre mode de vie actuel?

Alors oui, M. Jaffé, occupons-nous de nos enfants en souffrance, et de leurs parents épuisés et déboussolés. Mais réagissons aussi en tant que citoyens! Avant que notre civilisation post-moderne ne devienne elle-même... toxique! •

¹ À la recherche d'idées d'activités à mener à l'extérieur avec votre classe? Voir *Poussez la porte des salles de classe* en page 30 de ce numéro.

Apprentissage dual: le bonjour d'Émile...

Au début du mois, à l'occasion d'une conférence de presse annuelle consacrée aux formations postobligatoires, Mme Maire-Hefti a répété son mantra: l'apprentissage dual gagne du terrain dans notre canton.



Pierre Graber

Oui, mais...

Le DEF¹ a aussi transmis une étude longitudinale réalisée par l'OCOSP² portant sur le choix des élèves de 2008 à 2018. Et l'image n'est pas vraiment la même!

Le SFPO³ proclame fièrement qu'«Un nombre record de contrats d'apprentissage ont été signés lors de la rentrée scolaire 2018: 1'659 (...). Depuis 2008, l'apprentissage en mode dual remporte un succès toujours plus important avec une augmentation de plus d'un tiers de nouveaux contrats en dix ans (+435)». Le service insiste aussi sur le renforcement du dual face aux écoles à plein temps.

Infox

La démonstration serait magnifique si elle n'était pas contredite par des éléments issus de l'étude longitudinale...

Difficile en effet d'imaginer 1659 nouveaux contrats signés en 2018 alors que le mémento statistique dénombrait 1575 élèves en 11e année et que 1384 élèves s'apprentent à entamer une formation secondaire II, dont 637 en lycée ou école de culture générale...

À la lueur des informations issues de l'étude longitudinale, l'engouement pour la formation duale semble devoir être sérieusement pondéré. Émile Coué est donc appelé à la rescousse pour proclamer que «La dynamique positive (...) se confirme. Ces résultats dé-

montrent que les mesures développées afin de dualiser la formation professionnelle portent leurs fruits».

Chronique d'une catastrophe annoncée

Hélas, la principale information que délivrent les données partagées est la confirmation du désengagement de l'État à l'égard des jeunes n'ayant pas trouvé leur bonheur dans l'offre réduite des entreprises. On souhaite dissuader une bonne part des élèves d'aller au lycée, mais – dans le même temps – on ferme des filières techniques en école à plein temps. Et pourquoi nos ados font-ils la fine bouche? Le commerce de détail, la coiffure, les chantiers ou l'industrie mécanique sont prêts à les accueillir!

Finalement, et c'est beaucoup plus préoccupant, le principal enseignement à tirer des chiffres, c'est surtout la désaffection à l'égard de la formation professionnelle – qu'elle soit dispensée en entreprise ou en école. On observe même le plus mauvais taux des dix dernières années! Méfions-nous des formules simplistes ou alors, préparons d'ores et déjà la trousse de secours, car il y aura des dégâts dont le coût pourrait s'avérer supérieur à l'économie initiale...

¹ Département de l'éducation et de la famille

² Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

³ Service des formations postobligatoires et de l'orientation

Merci patron(s)!

Comme ça se pratique dans le privé également, l'État de Neuchâtel agissant comme employeur fait quelques gestes en faveur de ses employés. Ainsi, pour encourager le recours aux transports publics, une offre Job Abo réduisant le coût de l'abonnement leur est proposée. Le hic, c'est que ça ne fonctionne que pour les enseignants des écoles cantonales. Celles et ceux qui œuvrent dans la scolarité obligatoire – l'écrasante majorité d'entre eux – en sont donc exclus, parce que l'État n'est pas leur employeur exclusif!

Bizarrement, quand l'État ressent le besoin d'imposer des sacrifices à ses fonctionnaires, le statut hybride des enseignants ne pose aucun problème...

Ah, mais on y pense... Il y a bien une solution! Signez et faites signer l'initiative!

la
vigie





Nouvelle secrétaire générale à la FSF

Dès le 1er janvier 2019, Anne Papilloud rejoindra le secrétariat de la Fédération des sociétés des fonctionnaires et du parapublic vaudois en qualité de secrétaire générale. Engagée de longue date dans la vie politique cantonale, Mme Papilloud a été députée et collaboratrice personnelle de deux conseillers d'État. Sa grande expérience de l'administration vaudoise, ainsi que sa grande connaissance des milieux associatifs et syndicaux lui permettront de défendre au mieux les employé-e-s du service public vaudois. Le SER la félicite pour cette nomination. *(com./réd.)*

Le secrétariat général du DFJC se renforce

Une année après son entrée en fonction, la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) renforce son secrétariat général (SG) en lui confiant la conduite de chantiers stratégiques que sont, parmi d'autres, l'éducation au numérique ou la valorisation de la formation professionnelle. Le SG doit assurer un meilleur appui aux services dans ces grands projets qui nécessitent une approche transversale. Des postes vacants ont été repourvus avec l'objectif de renforcer la direction du Département et son état-major: Jérémie Leuthold, 38 ans, est ainsi depuis cet été le nouveau secrétaire général adjoint du DFJC. François Modoux, 54 ans, a été promu délégué aux affaires intercantionales et générales pour le DFJC, fonction qu'il assume officiellement, au sein du secrétariat général, depuis le mois d'octobre. Au 1er octobre également, Julien Schekter, 39 ans, a rejoint le SG du DFJC pour succéder à François Modoux à la fonction de délégué départemental à la communication (DDC). *(com./réd.)*

Vaud: cancre du parascolaire?

Mi-septembre, l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP) a présenté une nouvelle version du cadre de référence aux représentants des communes. Cette version, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2019, prévoit de baisser les normes d'encadrement dans le secteur. Or, l'augmentation du nombre d'enfants par groupe couplée à la baisse du niveau de formation du personnel mettra en danger la sécurité des enfants et péjorera les conditions de travail dans un secteur où elles sont déjà difficiles, indique le personnel du secteur parascolaire qui a été unanime face à la volonté de l'EIAP de baisser les normes d'encadrement dans le secteur: une journée d'actions et de grève sur les lieux de travail a été organisée le 13 novembre, ainsi qu'une manifestation en fin de journée à Lausanne (plus d'information sous la rubrique *actualités* sur le site du SER). *(com./réd.)*



Vaud
cancro du
parascolaire?
Non!

Collections invisibles 2018, l'école au musée

Les Collections invisibles du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, vous connaissez? Chaque année, un de leurs aspects est mis en valeur et pour 2018, c'est le patrimoine scolaire qui est à l'honneur. Jusqu'au 21 avril 2019, les visiteurs pourront ainsi découvrir au Palais de Rumine à Lausanne (salle Troyon, 1er étage, entrée libre) des pièces témoignant de l'histoire de l'école vaudoise depuis le XIXe siècle, pour beaucoup réunies par la Fondation vaudoise du Patrimoine scolaire. Celle-ci, constituée en novembre 2000, a en effet rassemblé un fonds d'environ 20'000 titres d'ouvrages ou de brochures, 5'000 cahiers d'élèves, 12'000 objets, 4'500 cartes et tableaux muraux, quelques centaines de photographies et quelques milliers d'autres documents. Elle a transféré toute sa collection à l'État de Vaud, tout en continuant à soutenir la recherche sur l'histoire de l'école et sa valorisation auprès du grand public en collaborant avec de nombreuses institutions. Elle gère et alimente un site internet consultable à l'adresse www.musee-ecoles.ch (com./réd.)



L'arbre - De la petite graine à la vieille branche

L'Espace des inventions, à Lausanne, propose depuis quelques jours une nouvelle exposition, «garantie sans langue de bois». *L'arbre, de la petite graine à la vieille branche* occupe les deux étages du bâtiment de la Rotonde et propose une balade interactive entre science, culture et société, embellie par les productions des trois illustratrices Louiza, Anaëlle Clot et Albertine. «Pourquoi une exposition sur les arbres? Parce qu'un arbre...

... c'est vivant: ça naît, grandit, se nourrit, se reproduit et meurt.

... c'est utile: ça procure de l'ombre, assure de la fraîcheur, donne des fruits, abrite des animaux et filtre la pollution», annonce l'Espace des inventions qui précise: «... Et en plus c'est vraiment très beau!» Comme pour chaque exposition, les écoles peuvent prévoir des visites accompagnées, adaptées à l'âge et au niveau des élèves (1P à 11P). Des visites préalables, pour mieux connaître l'exposition, sont aussi organisées pour les enseignants-e-s qui peuvent en outre disposer d'un dossier pédagogique.

Pour tous renseignements: www.espace-des-inventions.ch

(réd.)

La CIEP est constituée

C'est Jean Zermatten, ancien président du Tribunal cantonal valaisan des mineurs et fondateur de l'Institut international des droits de l'enfant, qui présidera la nouvelle Commission interdisciplinaire d'éthique et de protection des enfants (CIEP). Celle-ci, dont la création a été décidée suite à la mise en lumière de manquements observés au sein du Service de protection de la jeunesse, comprend également cinq autres experts – tous nommés par le Conseil d'État – qui pourront apporter sur demande leur analyse à la direction du SPJ dans le traitement des cas limites. (com./réd.)



Des Explorateurs victorieux

Dans le numéro du mois d'août de l'Educateur, je vous faisais partager l'expérience de la classe de 7H de Cerniat, petit village de la commune de Charmey, qui a participé au programme international «Explorateurs de l'eau». Aussi, après avoir remporté les faveurs du jury lors de la finale suisse, douze élèves de la classe accompagnés de parents ont fait le déplacement à Londres pour la grande finale internationale lors des vacances d'automne. La présentation et le travail de toute une année sur le thème de l'eau ont séduit une nouvelle fois et la classe de Ludovic Bussard a remporté le 1er prix international. Ce prix couronne en particulier l'engagement de cette classe pour sa collecte de plus de 5'000 francs pour la construction d'un puits et la mise en place d'un polytank de 2'000 litres au centre du village de Kouenon, au Togo. Grâce à ce financement, ce projet a été réalisé cet été en collaboration avec l'association Métissages. C'est parmi onze lauréats nationaux en lice que la classe fribourgeoise a été choisie. À son enseignant et à tous les élèves, nous adressons nos sincères félicitations. (ge)



Rallye de lecture à haute voix

Parce que la lecture doit être valorisée, développée, mise en scène, mise en ondes et en voix... «Lecture Académie», 5e édition, reprend son enthousiasme pour lancer ce défi aux élèves de 6-8H à la fois individuellement comme à ses débuts, mais avec une option classe (lecture en groupe) pour un projet à partir d'une sélection de livres. Une ouverture qui vient renforcer la portée de cette initiative: mettre en voix les textes à l'heure où la publication du livre sonore se développe, de même que la voix entre en jeu dans le développement du numérique. «Lecture Académie», lecture à haute voix pour les enfants de 6H à 8H, une initiative de l'Association des bibliothèques fribourgeoises. Inscriptions fin février 2019, plus d'informations sur www.abf-vfb.ch. (com.)

L'organisation des cours de langue en question.

Depuis quelques années, la SPFF suit le dossier de l'accueil et de la scolarisation des élèves primo-arrivant-e-s allophones (EPAA) et des cours de langues (FLS) dont ils bénéficient. Mais la situation se complique et nous avons tenu à rencontrer les responsables de ce dossier à la Direction de l'instruction publique (DICS), soit Jean-François Bouquet, chef de service adjoint, et Carole Angéloz, inspectrice. Il est à noter que le canton de Fribourg fait beaucoup pour l'accueil et la prise en charge de ses élèves. Plus de trente équivalents plein temps (EPT) sont à disposition, mais pour la SPFF, il reste encore de nombreuses questions organisationnelles, pédagogiques et d'ordre contractuel à régler. Malgré les efforts pour accompagner au mieux tous les élèves et les mettre au centre des préoccupations, sur le terrain, la réalité du fonctionnement du système questionne. D'autant plus que certains documents émis permettent, à notre sens, une certaine interprétation et rigidifient l'octroi des soutiens. Enfin, les variations d'unités accordées en cours d'année créent de l'incertitude du côté des enseignant-e-s. Toutes ces questions ont été abordées directement et franchement et la SPFF souhaite que ses remarques trouvent un écho constructif. (ge)



+41 (0)79 607 95 52
www.spff.ch



www.amcoff.ch

En tant que membre du SER vous profitez de 15% de rabais sur les assurances de Generali.

Generali Assurances
T +41 800 881 882
partner.ch@generali.com
generali.ch/ser



Loi scolaire, quelques articles en consultation

Plusieurs motions parlementaires récentes ainsi que le désormais célèbre arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 (participation des parents aux frais scolaires) demandent des modifications de la loi scolaire (LS). La SPFF a répondu à la consultation.

.....
Gaétan Emonet, président de la SPFF



Frais scolaires

Dans son arrêt, le Tribunal fédéral précise le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit. Cette gratuité s'étend aux moyens d'enseignement, au matériel et aux fournitures scolaires, ainsi qu'aux excursions et aux camps obligatoires. Pour répondre à ces exigences, le Conseil d'État a pris plusieurs mesures et proposé des variantes de modification de la LS.

La SPFF soutient la variante de la reprise par l'État des fournitures scolaires, les communes étant en charge de financer les activités scolaires qui doivent rester obligatoires.

Cependant, nous demandons qu'une liste la plus précise possible des fournitures soit établie. Nous souhaitons aussi connaître ce que comprennent les «fournitures scolaires». Pour la 1H et la 2H, nous nous questionnons sur la liberté laissée aux enseignant-e-s dans le choix de diverses fournitures, notamment des jeux spécifiques ou de matériel particulier selon les thèmes choisis. Est-ce que les ingrédients servant à préparer, par exemple, les biscuits de Noël en font partie? Du côté des activités créatrices, comment cela va-t-il se passer? Y aura-t-il un forfait par élève? Ce qui nous semble indispensable. Comment compléter l'éventuel manque de ressources pour ces domaines? Le choix du fournisseur pourrait disparaître, ce qui ne serait pas sans poser des problèmes pour divers achats. Nous tenons, notamment pour les branches artistiques ainsi que pour les 1H et 2H, à garder un approvisionnement avec une certaine flexibilité et un choix qui ne se bornerait pas uniquement à l'OCMS¹. La SPFF relève que la mise en œuvre d'une telle décision ne sera pas simple et qu'il faut bien mesurer ses incidences.

Nous souhaitons pouvoir être INFORMÉS et CONSULTÉS sur les décisions prises, l'organisation proposée et les montants alloués.

Horaire au secondaire I

Par une motion transmise au Conseil d'État, deux députés demandent de modifier l'horaire des écoles du cycle d'orientation, par l'octroi d'un congé le mercredi après-midi. Cette disposition devrait notamment permettre aux élèves de pouvoir exercer des activités extrascolaires sur ce temps, aux enseignant-e-s de se réunir ou de suivre des formations continues comme au primaire et d'économiser quelques heures de surveillance d'étude. La SPFF estime que cette proposition est une «fausse bonne idée». Nous avons eu l'occasion d'échanger sur la question lors d'une rencontre organisée le 25 octobre entre nos chefs de service et les associations professionnelles.

Les questions relatives à l'organisation des horaires ou au rallongement des journées de cours pour les élèves sont quelques arguments qui ont guidé notre réflexion et celle de l'AMCOFF.

Enfin...

La SPFF salue et soutient la création d'une classe relais pour le degré primaire. Cette classe est destinée à accueillir des élèves qui présentent de graves difficultés de comportement. Cette ouverture est une réponse aux situations compliquées qui sont toujours en augmentation. Une analyse de la demande devra être menée régulièrement afin de développer encore l'offre.

.....
¹ Office cantonal du matériel scolaire



© niro

Téléphone aux parents: suite et fin

Il y a deux ans, le DIP avait décrété qu'en cas d'absence non annoncée des élèves, les enseignant-e-s devaient prendre contact avec les parents dans les «meilleurs délais», le jour même. L'imprécision de la formule a immédiatement interpellé le comité de la SPG qui l'a signalée à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Le Conseil d'État a finalement validé la modification du règlement proposé par la DGEO, suite aux interpellations de la SPG, et confirme ainsi que la responsabilité première de l'annonce de l'absence d'un élève à l'école primaire revient aux parents, et non pas à l'école. (fm)

Défendre son salaire, ses conditions de travail et la qualité de l'école publique: un droit et un devoir

Dans un message envoyé le 7 novembre à l'ensemble de ses collaborateurs, le Conseil d'État a annoncé avoir «déposé deux amendements au projet de budget 2019 visant à réintroduire l'annuité pour l'année 2019 et à supprimer la mesure consistant à rémunérer les nouveaux collaborateurs/trices deux classes en dessous de la classe de fonction pendant la période probatoire de deux ans».

Toutefois, s'il est important de se battre pour nos conditions salariales, il faut aussi défendre nos conditions de travail et la qualité de l'école publique. Ainsi la SPG vous appelle à venir nombreuses et nombreux aux manifestations convoquées cet automne par le Cartel intersyndical pour obtenir des moyens supplémentaires pour les services publics et la défense des prestations; refuser les mesures structurelles affectant la caisse de pension (CPEG) et exiger un vote rapide du projet de la loi 12228 pour contrecarrer une baisse des rentes de 10% prévue en janvier 2020. (fm)

Vous avez besoin de vous à la SPG!

Nous ne le dirons jamais assez, mais ce n'est qu'en se mobilisant et en s'unissant que nous pourrions nous faire entendre. Les associations et les syndicats peinent à mobiliser et pourtant nous profitons encore des acquis obtenus grâce aux nombreuses luttes syndicales menées par nos prédécesseurs, tels que les congés payés ou plus récemment la revalorisation salariale des enseignant-e-s primaires. La politique d'austérité de notre gouvernement met à mal l'école depuis des années et il n'a jamais été aussi important de se mobiliser pour préserver la qualité de l'école publique, la seule qui puisse garantir l'égalité des chances pour tous et toutes. Cette école publique et la SPG ont besoin de vous sur le papier en tant qu'adhérent-e-s, dans la rue bien sûr lors des manifestations, mais aussi aux assemblées des délégué-e-s du SER et du Cartel intersyndical. La SPG a droit à onze représentants à l'AD du Cartel et lors de la dernière assemblée nous n'étions que quatre. Il faut faire entendre la voix de l'école primaire qui reste désespérément le parent pauvre de la République et donner par votre présence de la force et du poids à nos votes dans ces différentes instances. (fm)



Restez groupés! Farce pédagogique

Lundi 10 décembre à 20h, mardi 11 décembre à 9h30 et à 20h, invitée par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, la compagnie Café Bleu présentera sa pièce originale *Restez groupés! Farce pédagogique*. Le fond: le système scolaire est en passe de dérailler. Principe de précaution, pédagogie de la performance: il est en marche pour produire des assistés et non des esprits libres, des peureux et non des heureux, des soumis et non des conscients. Dans cette farce grinçante, où le grotesque côtoie la poésie de la musique, de la danse, du chant, les enfants ont pris en otage les enseignants et les enjoignent à collaborer pour mettre un frein à l'édification d'un système pédagogique aseptisé et sécuritaire.

Les représentations seront suivies d'un débat avec le public, animé par l'équipe en charge du premier module de la formation en alternance des enseignants primaires genevois. Pour toutes informations et réservations: www.unige.ch/inscription-farce-pedagogique ou www.unige.ch/fapse/bsep/eat1 ou par téléphone au 022 379 90 86. (com./réd.)



Études surveillées... de près!

Lors du calcul de l'adaptation tarifaire des devoirs surveillés au format 45 minutes, décidé en collaboration avec les directions d'établissement et validé par la conseillère d'État, la direction des ressources humaines (DRH) a relevé que les tarifs en vigueur jusqu'à cette rentrée étaient calculés selon une méthode inadéquate, qu'elle a considéré ne pas pouvoir maintenir. La DRH a donc procédé à une révision complète de cette dernière, tant pour les devoirs surveillés que pour le soutien hors temps scolaire.

Francesca Marchesini, présidente de la SPG

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), ayant rapidement compris les enjeux d'une telle modification tarifaire, a proposé un moratoire jusqu'au 31 décembre 2018 et souhaite désormais distinguer les deux formes de prestations. Elle estime en effet que le soutien hors temps scolaire est une prestation qui ne peut être fournie que par un-e enseignant-e et qu'elle nécessite une préparation au même titre qu'une heure d'enseignement. Elle souhaite ainsi maintenir le tarif historique en vigueur depuis 2009, calculé sur une base de 28e. Cependant, les devoirs surveillés peuvent être, selon la DGEO, indifféremment assumés par des personnes en possession ou non d'un titre. Cette prestation de surveillance n'implique aucune préparation et peut donc être calculée sur une base de 40e. Le nouveau tarif entrera en vigueur que le 1er janvier 2019.

Le comité SPG salue l'effort de la Direction générale pour trouver une solution acceptable, mais déplore néanmoins que les enseignant-e-s aient une fois de plus été mis devant le fait accompli et que les changements de tarifs entrent en vigueur après qu'ils ou elles aient accepté de prendre en charge un groupe de devoirs surveillés pour l'année scolaire en cours. Elle incite vivement les collègues qui se trouvent dans ce cas de figure à renoncer à poursuivre leur engagement si ces nouvelles conditions ne devaient pas leur convenir et à n'accepter aucune forme de pression externe, quelle qu'elle soit.

Rappelons que la SPG a appelé en 2014 au boycott du soutien hors temps sco-

laire suite à l'introduction du mercredi matin. En effet, ce n'est pas le rôle des enseignant-e-s de compenser le manque de moyens investis dans l'école primaire, notamment en termes d'appui, en «faisant l'école après l'école». Lors de son AD du 2 octobre 2018, la SPG a cependant insisté sur la nécessité de garantir un lieu calme à tous et toutes les élèves pour effectuer leurs devoirs.

Ainsi, la SPG souhaite que l'inscription aux devoirs surveillés ne soit plus limitée comme cela semble avoir été le cas dans certaines écoles en ce début d'année scolaire. Si l'école primaire persiste à vouloir donner des devoirs aux élèves, elle se doit en effet de fournir – et ce dans une perspective d'égalité des chances – à tous et toutes un lieu où les effectuer dans de bonnes conditions.

Les devoirs permettent en apparence de consolider les apprentissages des élèves et de renforcer le lien entre les familles et l'école, mais dans les faits, ils sont le plus souvent vecteur d'inégalités.

Ainsi, la SPG souhaiterait que ce réajustement tarifaire soit l'occasion d'ouvrir une réelle discussion pédagogique sur les devoirs, afin d'améliorer la qualité d'encadrement et de réduire les écarts contextuels entre les élèves face à l'accès aux apprentissages et aux études.

Cette discussion sera reprise lors de l'AD de ce 4 décembre prochain.

Discutez-en avec vos collègues et envoyez un-e délégué-e à cette assemblée pour vous représenter et faire entendre votre voix.



Nouvelle initiative constitutionnelle: «Personne dans la marge»

Marc Thévenoz

Chaque année à Genève, des centaines de jeunes se retrouvent exclus du système éducatif sans perspective d'avenir. C'est sur ce constat désolant que «Personne dans la marge» se propose d'agir en amont. Dans l'extension de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, tout jeune pourra recourir à un mentorat jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette initiative s'inspire du travail de l'association Reliance qui intervient depuis plus de dix ans dans l'interface du milieu scolaire ou professionnel et du cadre familial. Il s'agit d'établir une relation durable entre une personne expérimentée et un jeune en difficulté dans son cursus scolaire ou professionnel. La ou le mentor a pour mission d'aider la/le jeune à reprendre confiance en elle/lui et à construire un projet d'avenir qui a du sens. Notamment avec de la bienveillance; de l'aide aux devoirs; l'acquisition d'une méthode de travail; une aide pour structurer son quotidien; des encouragements et des ac-

compagnements à différentes activités sportives et culturelles; une aide pour accéder à des prestations sociales, recherche de stages, bourses, places d'apprentissage...

S'engager ensemble...

La force d'une association comme la SPG réside dans le nombre et l'engagement de ses adhérent-e-s. Ses revendications n'ont du poids que si chacun-e se sent concerné-e et s'implique pour signer et faire signer les différentes pétitions, initiatives, référendums, etc. Pour cet automne, les sujets importants sont l'initiative «Personne dans la marge» et le référendum contre RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS), copie de la RIE III, mais cette fois liée à l'AVS pour mieux nous arnaquer, avec toujours moins de prestations pour la population et plus de bénéfices et dividendes pour les actionnaires.

la clémence



Pas de cartes postales pour la conseillère d'État!

Cet été, la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO) a chapitré les MDAS Arts visuels (MDAS AV). Qu'avaient fait ces mécréant-e-s? Oser demander d'une manière originale un poste informatique dans leur local afin d'honorer non seulement leur devoir administratif – qui semble parfois prendre le pas sur l'aspect pédagogique de nos professions – mais également et surtout afin de pouvoir honorer les objectifs du Plan d'études romand. Rien que ça! Cette outrageuse demande, ces enseignant-e-s, toujours soutenu-e-s par la SPG, la formulent depuis maintenant près de dix ans. Après des années d'appels infructueux, une action syndicale un peu différente s'est engagée: chaque MDAS AV devait envoyer une carte artistique à notre conseillère d'État afin de lui rappeler que sa classe n'était toujours pas équipée d'un ordinateur. La réaction d'une étonnante rapidité quand on connaît la lourdeur administrative de l'État n'a pourtant pas tardé à tomber. La DGEO a en effet rappelé aux facétieux/euses qu'il leur incombait de respecter les voies hiérarchiques pour exprimer leur point de vue ou leurs difficultés. Pourtant, ces enseignant-e-s respectent les voies hiérarchiques depuis des années, en vain. Alors que nos persévérant-e-s collègues pourraient à force se montrer excédés, ils et elles arrivent encore à demander avec humour et créativité cette connexion avec le monde d'aujourd'hui qui leur est systématiquement refusée; la DGEO leur reproche d'avoir «cliqué», si j'ose dire, sur le mauvais bouton. Si tous/tes les acteurs/trices de l'école genevoise considèrent leur revendication comme légitime d'un point de vue pédagogique, surtout à l'ère du numérique, il est regrettable que nos supérieur-e-s ne soient pas capables d'admettre avec un peu d'humour que l'école a bientôt trente ans de retard sur le plan informatique.

Le choix de l'IUFE

Olivier Baud

Avec le rapport no 93 de la Cour des comptes¹, paru en novembre 2015, l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) avait subi de vertes critiques. L'analyse remettait surtout en question la formation des enseignants secondaires I et II, le cursus en enseignement primaire ne posant pas de vrai problème. Fallait-il pour autant réclamer la fermeture de l'IUFE? Et exiger qu'une alternative soit étudiée par une instance externe au canton? Des députés de droite ont estimé que oui et ont déposé une motion (M2305) dans ce sens. Il était peut-être légitime de s'interroger sur la crédibilité de la formation des maîtres à Genève à l'automne 2015.

Toutefois, aujourd'hui, c'est-à-dire trois ans plus tard, il a été répondu à tous les problèmes soulevés: les corrections nécessaires par rapport aux travers constatés ont été appliquées et les huit recommandations de la Cour des comptes prises en considération.

S'acharner sur la formation des maîtres n'est pas de bon aloi

Ainsi, on peut sans hésitation affirmer que la formation des maîtres est crédible à Genève. Elle est validée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (DIP) et recueille l'assentiment des étudiants, futurs maîtres de nos enfants. Son attrait reste intact de surcroît puisqu'il y a grosso modo 745 candidats pour environ 275 places dans les trois formations confondues: primaire, secondaire et spécialisé.

Les liens entre l'Université et la formation initiale des maîtres existent par ailleurs depuis longtemps. Les sciences de l'éducation et l'innovation pédagogique ont su se développer à Genève, «capitale de l'éducation nouvelle», et rayonner. Cet aspect historique semble ignoré par les détracteurs de l'école, ou vite rejeté par certaines craintes fantasmées quant aux «doctrines» que l'Université appliquerait...

Genève mérite pourtant que la qualité de son système de formation soit reconnue par les Genevois. Les critiques irrationnelles dont l'école en général fait l'objet depuis des lustres, orchestrées par une frange d'anti-pédagogues, cause inutilement du tort au canton, salit son image et fait fi de la réalité.

Une motion qui a perdu toute crédibilité

Ainsi, si les huit recommandations de la Cour des comptes ont été suivies d'effet, pourquoi cette motion n'est-elle pas retirée par ses auteurs? Pourquoi s'obstiner à demander une étude fouillée sur les alternatives à l'IUFE alors que la seule autre option un tant soit peu réaliste serait la création d'une Haute école pédagogique (HEP)? Pourquoi faire semblant qu'il y aurait un autre choix? Faudrait-il imaginer un nouvel institut de formation, unique en Suisse, voire en Europe ou dans le monde? Cela semble grotesque. Bref, il n'est pas très

crédible de tenter de faire croire qu'une solution autre qu'un institut universitaire ou une HEP pourrait voir le jour et, surtout, être accueillie favorablement. Ce subterfuge sert probablement à faire diversion, pour tenter de faire oublier qu'une HEP coûte plus cher qu'un institut universitaire, faute d'un financement au niveau fédéral. La charge serait donc plus importante pour le canton. Ce handicap – au vu de la recherche frénétique d'économies de toutes sortes – est connu depuis longtemps.

Le projet de confier la formation des enseignants à une HEP semblait donc abandonné, non seulement en raison des coûts plus élevés, mais aussi parce qu'un choix a été fait en faveur de l'Université, dûment discuté et mesuré à l'époque. Revenir en quelque sorte en arrière aurait des conséquences importantes, obligeant à tout reconstruire, alors que la reconnaissance par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) des formations pour le primaire et le secondaire date de 2016, et que celle pour le spécialisé est à bout touchant. Ce processus de reconnaissance prend du temps et, s'il fallait abandonner l'IUFE, Genève plongerait à nouveau dans une phase d'incertitude et d'expectative néfastes pour l'avenir de l'école et de la formation des maîtres. Cette éventualité n'est pas raisonnable et la laisser perdurer, laisser croire qu'il y aurait une volonté dans ce sens, relève d'une certaine irresponsabilité.

En conclusion, il semble assez clair que pour éviter une étude inutile, qui aura un coût et dont les réponses sont connues, le parlement devrait avoir l'intelligence de refuser cette motion dictée par des préoccupations rétrogrades. •

¹ www.cdc-ge.ch/Htdocs/Files/v/6492.pdf/Rapportsdaudit/2015/Rapport93final.pdf?download=1

FMEP: un 75^e anniversaire

La Fédération des Magistrats des Enseignants et du Personnel de septante-cinq bougies à Loèche-les-Bains. La soirée fut belle.

Olivier Solioz, président de la SPVal



Les Comités fédératifs et directeurs ont donné un mandat à une commission spéciale pour organiser l'Assemblée ordinaire des délégués couplée au jubilé de la FMEP. Après plusieurs séances de travail, un concept a été retenu et l'organisation a débuté.

Comme pour tout anniversaire, un cadre doit être sélectionné et réservé, les invitations envoyées, les animations prévues, le repas choisi et finalement un cadeau commandé.

Les organisateurs ont retenu l'idée de délocaliser l'AD dans un lieu particulier, proche de la frontière linguistique, offrant des possibilités d'animation. C'est tout naturellement que la station de Loèche-Les-Bains a retenu les faveurs de la commission.

Le Sportarena et ses courts de tennis offraient une surface suffisante. Il restait à habiller les lieux pour les transformer en un écrin cosy et agréable à la hauteur de cet événement.



Les invitations aux délégués ne pouvaient pas uniquement se limiter à une simple participation à la réunion annuelle et à un banal apéritif. En partenariat avec les responsables touristiques de la région et la banque cantonale, différentes offres préférentielles ont été proposées pour agrémenter le séjour dans la station. C'est ainsi que les membres et les conjoints se sont vu offrir des rabais pour les différents bains thermaux, des conditions favorables pour une excursion en télécabine sur les hauts de la station, ainsi que le ticket de parking. Pour compléter le paquet cadeau, des hôteliers ont proposé des logements à des prix très intéressants.

Le décor planté, les délégués présents, l'AD pouvait donc se dérouler en deux parties. Lors de la partie syndicale, les points habituels se sont succédé rapidement. Des applaudissements ont validé les élections des membres du Comité directeur. **Marylène Volpi** a également été ovationnée pour un nouveau mandat de quatre ans à son poste de présidente.



Lors de la partie officielle, la FMEP a reçu le Conseil d'État in corpore. Leur présence a montré l'importance que les autorités de notre canton donnent aux relations et à la collaboration avec le partenaire social qu'est la FMEP. La présidente du Gouvernement, **Esther Waeber Kalbermatten**, a transmis le message officiel au nom de ses quatre collègues.



saire en beauté

l'État du Valais a soufflé le 27 octobre dernier ses

David Rey, président de l'AVECO

L'assemblée a vécu par la suite un très grand moment de syndicalisme valaisan, incarné par le témoignage de **François Bétrisey**, membre depuis cinquante ans. Il a partagé avec l'assemblée certains de ses combats ou actions de défense de collègues. Lors de son intervention, haute en couleur, il a notamment insisté sur l'importance du travail des associations ainsi que de celui de la faitière.



Les traditionnelles questions au chef des finances, Roberto Schmidt, et à celui de l'économie et de la formation, Christophe Darbellay, ont été réalisées sous la forme d'une interview bilingue menée par Luzius Theler (ancien rédacteur en chef du *Walliser Bote*). Les échanges ont abordé différents sujets actuels. L'ambiance détendue ainsi que les réponses franches des deux conseillers d'État ont offert aux membres une fin d'assemblée agréable. Et comme évoqué lors des discussions, certains se mettent même à croire en un joli cadeau de fin d'année.

Pour fêter dignement cet anniversaire, un magnifique apéritif dînatoire a été offert aux participants par un service traiteur composé de chefs cuisiniers des meilleurs restaurants de Loèche-les-Bains. Une animation musicale du groupe iFolk a agrémenté les moments conviviaux entre les délégués. Ces derniers ont eu la possibilité d'échanger avec les cinq conseillers d'État, ainsi qu'avec un bon nombre de chefs de service.



Lors de leur départ, les délégués ont reçu un cadeau sous la forme d'une bouteille de vin du Domaine de l'État du Valais. Le geste a été fortement salué et apprécié par les membres.



Urs Zenhäusern, directeur, et Patricia Juillard, responsable administrative



Les remerciements vont aux différents membres des comités, commissions et du bureau de la FMEP qui ont organisé cette fête d'anniversaire. Il faut également féliciter et gratifier les partenaires professionnels qui ont permis la mise sur pied de cet événement: Leukerbad Tourisme, Sportarena, FreePower, Fifty One catering, iFolk.

Photos de Jean-Pascal Fournier



AVECO*

www.aveco.ch

SPVal



Assemblée des délégués extraordinaire

Le mercredi 23 janvier 2019, les délégués sont attendus pour l'assemblée extraordinaire. Le point principal à l'ordre du jour sera l'élection à la présidence de la SPVal. Le mandat de quatre ans du président actuel arrivera à son terme le 1er août 2019. Les informations relatives au cahier des charges sont transmises aux membres. Les candidatures sont à envoyer à l'administratrice. Des informations sur d'autres dossiers, dont CPVAL, seront également à l'ordre du jour et sont disponibles sur notre site. (os)

SPVal & Av... échos

Pétition dangereuse

Nous tenons à vous mettre en garde sur une attaque contre l'école publique qui est lancée dans différents cantons en Suisse, dont le Valais, via une pétition. Des personnes regroupées sous l'appellation Elternlobby demandent le libre choix éducatif pour leurs enfants. Cela signifie le choix de l'école publique, alternative ou privée à leur guise avec, en plus, un financement par l'État via un forfait scolaire. Nous estimons que cette démarche met en danger les écoles du canton. La vision «individualiste» de ce groupement fait fi de la cohésion sociale et de la solidarité. Nous vous recommandons fortement de ne pas signer cette pétition. (os/dr)



Publicité de la ville de Sion

En date du 31 octobre, la ville de Sion a publié une page d'informations intitulée «Prestations scolaires généreuses pour une école intégrative». Nous ne remettons pas en cause la liberté des administrations à faire de la publicité pour leur cité, mais nous soulignons que cette démarche ne contribue pas à un climat serein et «prend en otage» l'école comme moyen de promotion économique. Les efforts financiers supplémentaires mis en avant par Sion, au niveau de l'encadrement des élèves à besoins particuliers, soulève la question suivante: est-ce que les moyens mis en place par le canton via les différents services et offices sont suffisants ou faut-il que chaque commune mette en place et finance une structure «parallèle»? (os/dr)

Publicité

Offre spéciale
10%
aux abonnés
de l'Éducateur

Abonnez-vous à Vigousse
et profitez de ce tarif préférentiel
en envoyant un e-mail à:
secretariat@revue-educateur.net

Tous les tarifs de Vigousse sur www.vigousse.ch